

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2014**

OBJET

**09 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

N° 2014-05-09

NOMENCLATURE : 5.3.6

L'an deux mille quatorze, le vingt sept mai à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Rémi ROLLAND, Jean-Claude SALAU, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusées :

Florence CABRESIN donne pouvoir à Philippe LEBASTARD

Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Absente :

Catherine RENAUDEAU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...03
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Monsieur Alain ROYER

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, et suite aux élections municipales du 23 mars 2014, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du Conseil Municipal.

Elle est composée du Maire – ou adjoint délégué- président, et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Un titulaire doit être domicilié hors commune.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directs locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les 8 titulaires et les 8 suppléants sont désignés par le Directeur des services Fiscaux sur une liste en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

En conséquent, il convient d'établir une liste de présentation comportant 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour décide :

- D'ARRETER la liste des 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants qui sera transmise au Directeur des Services Fiscaux :

Membres titulaires :

AUBIN Jean-Paul
RINCÉ Michel
COATANHAY Jean-Michel
LEPAROUX Thérèse
JAHAN Jean-Luc
HERVÉ Bernadette
PICHON Brigitte
LANDAIS Jacques
RINCÉ Daniel
COLLEAUX Vincent
MOREL Martine
LEBASTARD Philippe
CHAPEAU Frédéric
BODIER Didier
ALLARD François
KERFERS Guy

Membres suppléants :

ANGELUCCI Dominique
GROLLEAU Isabelle
CLOUET Damien
RANNOU Gil
ROOKE Aurora
HINGOUET Jean-Claude
GERGAUD Henri
CHARTIER André
MOREAU Marie-Annick
GALLON Didier
TUAL Jean-Pierre
SALAU Jean-Claude
CABRESIN Florence
DEBOUVILLE Yves
BERNARD Marie-France

Hors Commune

ROBERT André (Sucé sur Erdre)

Pour extrait conforme,

Le 04 juin 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le : 04/06/14

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140527-2014-05-27-DE09-
DE
Date de télétransmission : 10/06/2014
Date de réception préfecture : 10/06/2014

Renouvellement en 2014 de la Commission Communale des Impôts Directs - Proposition de la commune de :

Liste à retourner à : DRFIP - Division des Particuliers - 2 rue du Général Marguerite - BP 13513 - 44035 Nantes cedex 1

Annexe à la délibération n° 2014-05-09
Le Maire,
M. ROYER Alain
TREILLIERES



NOM	PRÉNOM	N° ET VOIE	COMMUNE	DATE DE NAISSANCE	TH	TF	CFE	BOIS
1	AUBIN	Jean-Paul	TREILLIERES	23/08/1947 à Nantes	X	X		
2	RINCÉ	Michel	TREILLIERES	05/12/1951 à Abbaratz	X	X		
3	COATANHAY	Jean-Michel	TREILLIERES	15/02/1959 à Lorient	X	X		
4	LEPAROUX	Thérèse	TREILLIERES	25/01/1947 à Villorbon	X	X		
5	JAHAN	Jean-Luc	TREILLIERES	10/02/1948 à Treillières	X	X		
6	HERVÉ	Bernadette	TREILLIERES	13/06/1961 à Nantes	X	X		
7	PICHON	Brigitte	TREILLIERES	12/07/1950 à Candé	X	X		
8	LANDAIS	Jacques	TREILLIERES	26/01/1946 à Nantes	X	X		
9	RINCE	Daniel	TREILLIERES	25/10/1948 à Treillières	X	X		
10	COLLEAUX	Vincent	TREILLIERES	30/06/1969 à Châteaubriant	X	X	X	
11	MOREL	Martine	TREILLIERES	21/05/1954 à Bordeaux	X	X		
12	LEBASTARD	Philippe	TREILLIERES	10/07/1963 à Nantes	X	X		
13	CHAPPEAU	Frédéric	TREILLIERES	16/12/1977 à Nantes	X	X		
14	BODIER	Didier	TREILLIERES	20/09/1964 à Nantes	X	X		
15	ALLARD	François	TREILLIERES	11/03/1959 à La Roche sur Yon	X	X	X	
16	KERERS	Guy	TREILLIERES	26/07/1937 à Quimperlé	X	X	X	

SUPPLÉANTS (12) (ou 16 pour les communes de plus de 2000 habitants (dont 2 domiciliés en dehors de la commune))

1	ANGEILLUCCI	Dominique	TREILLIERES	10/03/1950 à Nantes	X	X		
2	GROULEAU	Isabelle	TREILLIERES	03/10/1965 à Nantes	X	X		
3	CIOUTET	Damien	TREILLIERES	30/07/1966 à Nantes	X	X		
4	ROBERT	André	SUCE SUR ENDRE	28/10/1955 à Treillières	X	X		
5	RANNOU	Gil	TREILLIERES	02/04/1968 à Quimper	X	X		
6	ROOKE	Aurora	TREILLIERES	08/10/1956	X	X		
7	HINGOUET	Jean-Claude	TREILLIERES	11/11/1948 à Nantes	X	X		
8	GERGAUD	Henri	TREILLIERES	10/08/1936 à Treillières	X	X		
9	CHARTIER	André	TREILLIERES	06/12/1953 à Nantes	X	X		
10	MOREAU	Marie-Annick	TREILLIERES	10/07/1939 à Nantes	X	X		
11	GALLON	Didier	TREILLIERES	03/03/1963 à Treillières	X	X	X	
12	TUAL	Jean-Pierre	TREILLIERES	30/09/1957 à Nantes	X	X		
13	SALAU	Jean-Claude	TREILLIERES	27/08/1946 à Monstreigne	X	X		
14	CABRESIN	Florence	TREILLIERES	06/07/1966 à Brest	X	X		
15	DEBOUVILLE	Yves	TREILLIERES	03/05/1945 à Bordeaux	X	X		
16	BERNARD	Marie-France	TREILLIERES	06/01/1962 à St Supplice des Landes (44)	X	X	X	

Merci d'indiquer en MAJUSCULES les NOMS et PRÉNOMS

(1) cocher la / les colonne(s) concernée(s)

(2) lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum
cocher les propriétaires de bois ou de forêts d'une superficie suffisante et faisant l'objet d'une exploitation régulière

cachet de la commune :

